

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**ORDINAIRE DU 28 MARS 2024 A 19H55**

**Présidence :** Olivier Cottagnoud  
**Conseil d'administration :** 5 personnes  
**Public :** 32 personnes (selon liste annexée)  
**Excusé :** Pascal Coudray  
**Invité :** Joël Germanier, chef du service financier, Emma Crettenand, collaboratrice administrative

**1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président Olivier Cottagnoud ouvre la séance et rappelle que l'Assemblée générale a été convoquée en application des statuts.

Olivier Cottagnoud propose que Marie-Noëlle Fontannaz ainsi que Christine Germanier fonctionnent comme scrutatrices, ce que l'Assemblée accepte tacitement.

Il soumet l'ordre du jour retenu, à savoir :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Rapport d'activité
3. Approbation des comptes 2023
4. Décharge au Conseil d'administration
5. Budget 2024
6. Divers

Marie-Noëlle Fontannaz souhaite que l'approbation du dernier procès-verbal soit ajouté à l'ordre du jour. La proposition est acceptée à l'unanimité par l'Assemblée.

Aucune autre remarque n'étant formulée, l'ordre du jour avec la modification est accepté à l'unanimité.

**2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 MARS 2023**

Marie-Noëlle Fontannaz demande un retour au Conseil d'administration sur la demande de propositions concrètes qui avait été faite par Jean-Raphaël Fontannaz et Daniel Roh lors de la dernière Assemblée de la SA. Olivier Cottagnoud propose que ce point soit traité dans les divers.

La lecture du dernier procès-verbal est demandée par Marie-Françoise Udry (20 acceptations, 2 refus, 10 abstentions).

Olivier Cottagnoud procède à la lecture du procès-verbal.

Aucune remarque n'étant émise, les membres présents approuvent le procès-verbal (27 acceptations, 0 refus, 5 abstentions).

### 3. RAPPORT D'ACTIVITÉ

Olivier Cottagnoud commente le rapport d'activité relatif à l'exercice 2023.

L'activité de Relais du Valais SA a été réduite en 2023. Le Conseil d'administration, accompagné par la Commission bourgeoisiale, a rencontré Yanik James en date du 22 février 2023.

Lors de cette rencontre, Olivier Cottagnoud a rappelé que le Conseil d'administration attendait des propositions de collaborations à long terme, incluant par exemple des propositions de rénovations pris en charge par le locataire, ou la possibilité de réduire la location en louant moins de salles à l'année. Le Conseil d'administration est toujours sans réponse de sa part.

Les thèmes suivants ont également été abordés :

- Comptes du Relais du Valais SA, incidence des frais d'énergie et hausse des taux d'intérêts.
- Création d'un fonds de rénovation, comme demandé par l'Assemblée bourgeoisiale de l'année passée : CHF 1'300.-. Marie-Noëlle Fontannaz relève que le montant est sous-évalué.
- Le contrat d'entretien du monte charge.

Chloé Fontannaz demande si le Conseil d'administration n'a rien fait. Olivier Cottagnoud répond que le Conseil d'administration a estimé qu'il appartenait au futur Conseil d'administration d'établir un plan d'actions pour la suite et que le Conseil actuel n'a pas entrepris de démarches.

### 4. APPROBATION DES COMPTES 2023

Joël Germanier présente et commente les comptes 2023 :

Les comptes 2023 laissent apparaître une perte nette de CHF 79'928.60. L'exercice 2023 est principalement marqué par l'augmentation des charges qui ont plus que doublé par rapport à l'année 2022. Une détente et un retour à la situation d'avant la crise paraît peu probable à court terme.

Hormis les frais d'énergie, les frais d'entretien ont été sensiblement plus élevés, principalement à cause des frais de remise à niveau des installations électriques suite au contrôle OIBT pour un montant de CHF 13'051.50 et par le remplacement du ventilateur de l'installation de ventilation pour un montant de CHF 8'598.80.

L'augmentation des taux bancaires a des conséquences importantes sur la santé financière déjà précaire de la société Relais du Valais SA. Le 28 janvier 2023, le Conseil bourgeoisial a renouvelé les taux fixes des emprunts au nom de la Bourgeoisie au taux de 2.08 % pour une durée de



5 années. Ces intérêts sont facturés à la société Relais du Valais SA et ne peuvent pas être payés à la Bourgeoisie, faute de liquidités.

La situation de Relais du Valais SA devient critique, pour couvrir les charges actuelles, il faudrait pouvoir doubler les rentrées, à savoir les loyers. Le contrat de bail actuel arrive à son terme à la fin de l'année 2025. L'augmentation des charges d'énergie et des taux hypothécaires n'a fait que souligner la précarité du modèle économique de la société. Il faut à présent prendre des mesures importantes afin d'éviter que cette dernière ne se retrouve en surendettement à court terme.

Les fonds propres de CHF 650'000.— sont entamés à hauteur de CHF 229'635.92 par les pertes réalisées. Pour rappel, la société Relais du Valais SA doit à ce jour un montant de CHF 2'123'436.40 à la Bourgeoisie de Vétroz. Les emprunts bancaires au nom de la Bourgeoisie liés à l'acquisition du bâtiment s'élèvent au 31 décembre 2023 à CHF 3'502'750.—, ces derniers sont cautionnés par la Municipalité de Vétroz.

Olivier Cottagnoud rappelle que les comptes de Relais du Valais SA ne sont pas soumis au contrôle d'un réviseur.

Marie-Noëlle Fontannaz rappelle qu'une demande avait déjà été faite en 2021 pour la création d'un fonds de rénovation pour le bâtiment du Relais du Valais et qu'il avait été clairement demandé au Conseil d'administration de faire le nécessaire. Elle ajoute que le travail n'a pas été fait ces deux dernières années. Elle demande également au Conseil d'administration d'être positif. Olivier Cottagnoud rétorque qu'un fonds de rénovation a déjà été créé et que le Conseil d'administration actuel ne souhaite pas engager le prochain sur des décisions prises par l'actuel.

Matthieu Vergères déplore le manque de vision sur les prochaines années. Il ajoute que la société a la chance d'avoir un restaurateur qui fonctionne et qu'il faut soutenir les personnes qui travaillent pour ce bâtiment.

Chloé Fontannaz demande à ce que le Conseil d'administration effectue des demandes de devis pour le bâtiment.

Matthieu Vergères demande quelle sera la suite après la votation de séparation des Conseils Commune/Bourgeoisie. Olivier Cottagnoud relève qu'il n'y aura toujours pas d'entrées financières.

L'Assemblée passe au vote et approuve les comptes 2023 tels que soumis (30 acceptations, 0 refus, 2 abstentions).

## 5. DECHARGE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Olivier Cottagnoud rappelle à l'Assemblée que le Conseil d'administration avait nommé en 2019 une commission spéciale afin de trouver des solutions. Cependant, Yanik James ayant fait valoir son droit d'option de prolongation du bail aux mêmes conditions, la mission de la commission est restée en suspens. Olivier rappelle également que l'actuel tenancier s'était intéressé à la possibilité d'investir dans le bâtiment mais qu'à ce jour, il n'y a eu aucune suite de sa part.

L'Assemblée générale refuse de donner décharge au Conseil d'administration sur l'exercice 2023 de Relais du Valais SA (4 acceptations, 16 refus, 12 abstentions).

## 6. BUDGET 2024

Joël Germanier relève qu'en 2024, la situation restera sensiblement la même qu'en 2023. L'excédent de charge attendu est à hauteur de CHF 73'100.—. Cette situation devrait perdurer jusqu'à la fin du contrat de bail actuel au 31 décembre 2025. Il n'y a pas de marges de manœuvre possibles sur les taux hypothécaires, seule une baisse des coûts d'énergie pourrait améliorer ces projections.

Il n'y a pas de question pour le budget de la part de l'Assemblée.

## 7. DIVERS

Marie-Noëlle Fontannaz demande ce qu'il en est du fonds de rénovation à la suite des terrains qui ont été vendus. Il n'y a toujours pas eu de réponses à ce jour. Elle demande également si des démarches ont déjà été entreprises par le Conseil d'administration pour le futur 2025. Olivier Cottagnoud répond que des démarches ont été effectuées depuis longtemps auprès de l'actuel ténancier et qu'à ce jour, il n'y a aucune réponse de sa part.

Jean-Charles Fontannaz demande s'il existe un intérêt d'intégrer le chauffage à distance et du photovoltaïque à cette région de la commune et au bâtiment. Olivier Cottagnoud répond que c'est en projet.

Benoît Huser demande si une expertise thermique du bâtiment existe. Olivier Cottagnoud relève qu'il en existe une, mais que celle-ci date de 2014.

Bertrand Pillet demande si le Conseil d'administration a un plan pour fin 2025.

Chloé Fontannaz souhaite savoir, au vu du mandat qui a été confié au Conseil d'administration, si celui-ci compte tout de même agir cette année ou non. Olivier Cottagnoud répond par la négative, en cas d'acceptation de la future votation.

Marie-Françoise Udry fait part de ses craintes quant à ce que la société aille à sa perte.

Olivier Cottagnoud réaffirme que le Conseil d'administration actuel ne veut pas hypothéquer des solutions avant l'arrivée d'un nouveau Conseil.

Jean-Paul Cotter exprime sa déception envers le Conseil d'administration.

Olivier Cottagnoud remercie ses collègues du Conseil d'administration et également le public. Il clôt la séance à 20 h 30.

Pour le Conseil d'administration  
de Relais du Valais S.A.



**Le Président**

Olivier Cottagnoud



**Le Secrétaire**

Bertrand Fontannaz